



DÉCLARATION DE L'UNION LOCALE CGT DE ROISSY CDG

La dérive sécuritaire porte atteinte aux droits des salarié/es à Roissy

mardi 22 décembre 2015

Depuis les attentats de Paris du 13 novembre dernier et la mise en place par le gouvernement de l'Etat d'urgence, les dérives sécuritaires ne cessent de se multiplier.

En réponse à un besoin légitime de sécurité pour nos concitoyens et après les attentats abominables, les mesures excessives prises par le gouvernement créent une situation génératrice de danger pour nos libertés.

A Roissy, zone où le droit de grève est déjà restreint et où les salariés sont soumis à des enquêtes de moralité, le préfet a fait effectuer par les forces de police et de gendarmerie la perquisition de plus de 4 000 vestiaires des salariés de chez FEDEX, ACNA, Air France Cargo et SERV AIR, ... sans que ces mesures n'aboutissent à la saisie d'objets, d'armes ou d'éléments pouvant être reliés ou assimilés à des menaces terroristes.

Dans son édition du 19 novembre 2015, au sujet de la fouille de 2010 vestiaires en zone réservée, le Parisien rapporte les propos de la préfecture de Roissy qui précisent que des éléments de « prosélytisme avancé et des signaux de faible radicalisation » ont été découverts par la gendarmerie. En fait, il s'agissait de Coran, tapis de prière et documents religieux.

Ces pratiques de perquisition de masse exercées par la police administrative et sans contrôle du pouvoir judiciaire sont génératrices de danger et d'arbitraire. Cet arbitraire pouvant s'abattre sur des salariés qui n'ont rien à voir avec le terrorisme. C'est la pratique de l'amalgame et de la stigmatisation.

D'autre part l'Etat d'urgence pour lequel le gouvernement souhaite son prolongement jusqu'à l'été prochain, interdit aux salariés de se rassembler et de manifester alors qu'ils sont confrontés à une attaque sans précédent contre le code du travail et les droits sociaux, à des menaces sur l'emploi comme à Air France avec la suppression de 2 900 postes et ses conséquences sur la sous-traitance.

L'Union Locale CGT de ROISSY est vigilante pour s'opposer à toute dérive sécuritaire qui porterait atteinte aux libertés des salariés, à celles du droit au travail et au droit de revendiquer. Elle s'opposera à tout prétexte sécuritaire qui viserait à bâillonner et stigmatiser les salariés.

ELLE APPELLE À LA LEVÉE IMMÉDIATE DE L'ETAT D'URGENCE ET AU RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES.

ELLE APPELLE LES SALARIÉ/ES VICTIMES DU RETRAIT DU BADGE (67 À CE JOUR DEPUIS LE 13 NOVEMBRE) À CONTACTER LES MILITANT/ES DE LA CGT POUR EXIGER AVEC EUX QUE LA PRÉFECTURE LEUR TRANSMETTE LES MOTIFS DE CE RETRAIT ET EN VÉRIFIER LE BIEN FONDÉ PAR RAPPORT À UNE ÉVENTUELLE MENACE TERRORISTE.

ELLE INFORME LES SALARIÉ/ES CONCERNÉ/ES PAR CES RETRAITS QUE LES EMPLOYEURS ONT UNE OBLIGATION DE RECLASSEMENT DANS UN EMPLOI HORS ZONE RÉSERVÉE AU SEIN DE L'ENTREPRISE OU DU GROUPE DONT ELLE DÉPEND.

ELLE APPELLE LES TRAVAILLEUR/EUSES DE ROISSY À SE RASSEMBLER AUTOUR DE LEURS REVENDICATIONS ET À DÉBATTRE DES LUTTES NÉCESSAIRES POUR LES FAIRE ABOUTIR.

À Roissy, le 22 décembre 2015